

## Préparation de la séance du 11 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 11 octobre, dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mr Jean-Yves BRÉCIN, Maire.

**Secrétaire de séance** : Nicolas HERBINIERE

Jean-Yves BRECIN	Noël VILLIERE	Fabrice GOULEY	Murielle DOUCHIN
Présent	Pouvoir à	Pouvoir à Nicolas HERBINIERE	Pouvoir à
Ludovic DELAHAYE	Yanick ENOUF	Jacques BESNARD	Séverine ACHABOUB
Présent	Présent	Présent	Absente
Virginie ANFRAY	Gérard BAZEAU	Jean-Luc BAZIN	Mortimer BEAUGEARD
Absente			Pouvoir à
BRUNET Gilles	Anne CANU-BERLEMONT	Guillaume CHESNEL	Anthony FRANCOISE
Présent			
Marie HENTRY	Nicolas HERBINIERE	Aurélié HUARD	Philippe LALLEMAND
Présente	Présent	Présente	Pouvoir à Jean-Yves BRECIN
Thierry LANDEAU	Gaëlle LE FAUCHEUR	Sandrine LEPOLARD	Edwige MARIE
Absent	Absente	Absente	Absente
Patrice MERCIER	Katharina SIDLER		

SIGNATURES DES PRECEDENTS CONSEILS, Merci

### Délibération - Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour

M. le Maire demande à l'assemblée l'ajout de points à l'ordre du jour :

- Délibération pour retenir la proposition d'emprunt de 150 000 € auprès du Crédit agricole

Le Conseil municipal décide d'accepter la modification de l'ordre du jour et l'ajout de ce point.

Pour : 8+8

Contre :

Abstentions :

### Délibération - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 juillet 2019

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du dernier conseil municipal.

Pour : 8+8

Contre :

Abstentions :

### **Délibération - Objet : Création de deux emplois d'agent recenseur**

Le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2020 ;

La dotation de l'Insee pour 2020 est de 1980 €.

Il sera demandé aux agents de proposer en priorité les réponses par internet, il n'empêche qu'il faudra relancer encore et encore pour obtenir des résultats.

*Le nombre total de logements est d'environ 390+200 mais un agent ne peut pas recenser plus de 300 logements. Le territoire a donc été séparé en 2 secteurs à peu près équilibrés tenant compte de la densité de logements concernés donc des déplacements de l'agent (les secteurs couvrent environ pour l'un 290 logements sur le nord et le bourg de Jurques et l'autre 250 moins denses sur LMA et le sud de Jurques)*

Mme HOARAU Julia de Le Mesnil-Auzouf et Mme CALBRIS de Jurques sont candidates

Elles seront rémunérées comme suit :

*Pour 2020, par agent:*

*990€ brut + 75 € frais transport + 25 € pour chaque séance de formation*

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil décide à l'unanimité des présents décide de :

- la création de deux emplois d'agent recenseur pour faire face au besoin occasionnelle du recensement de la population
- autoriser M le Maire à signer les documents afférents

Pour : 8+8

Contre :

Abstentions :

### **Délibération - Rapport sur la qualité et le prix du service assainissement non collectif**

M. le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

- ✓ **PREND ACTE** du rapport transmis sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE DE** transmettre à la communauté de communes la présente délibération

Pour : 8+8

Contre :

Abstentions :

#### Délibération - Demande de subvention

L'Association des accidentés de la Vie basée à Mondeville, (le FNATH) sollicite une subvention exceptionnelle pour l'année 2019.

Les cotisations des adhérents ne suffisent plus pour assurer le fonctionnement de l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- De ne pas verser de subvention à l'association FNATH

Pour : 8+8

Contre :

Abstentions :

#### Délibération - Validation de la numérotation des hameaux de Jurques

Monsieur le Maire présente le travail de la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- valide les propositions de la commission avec 2 petites précisions (en gras ci après) :

**Lieu-dit Montpied (commencer à droite au n°8 pour suivre la numérotation commencée route de Montpied)**

Lieu-dit Les Moulins

Lieu-dit La Sauvegarde

Lieu-dit Le Parc aux Prêtres

Lieu-dit Les Fertrées

Lieu-dit la Boudehannière

Lieu-dit La Jatte du Val

Lieu-dit Le Suret

Lieu-dit Migny

Lieu-dit Fréval

Lieu-dit Le Pont de Benneville

Lieu-dit La Monnerie

Lieu-dit La Héronnière

Lieu-dit la Chouque

Lieu-dit Les Bouillons

Lieu-dit Ronde Fougère

Lieu-dit La Houstière

Lieu-dit La Guillardière

Lieu-dit Le Hameau Néel

Lieu-dit La Hersière

Lieu-dit Le Val

Lieu-dit Le Parquet

Lieu-dit Les Crières

Lieu-dit La Gandonnière

**Lieu-dit Le Parc Villard (numéroter en continuité de la route du Parc Villard => n°7 et 2)**

Lieu-dit La Motte

Lieu-dit La Mine

Chemin des Bruyères

Lieu-dit La Roque

Lieu-dit Le Nid de Chien  
Lieu-dit La Hyguière

Pour : 8+8

Contre :

Abstentions :

#### **Délibération - Emplois administratifs - Titularisation et temps de travail**

Monsieur le Maire précise que les missions administratives sont de plus en plus importantes et sont désormais difficiles à assurer par nos 2 agents. Il est proposé de compléter de 3 heures hebdomadaire le temps de présence de Mme Chapron pour y remédier.

De plus et au même titre que nos autres agents en place, il est aussi envisagé d'engager à son bénéfice une procédure de titularisation précédée d'une période de stage d'un an.

Il est donc proposé dès le 1<sup>er</sup> novembre de compléter par avenant son contrat actuel pour faire passer son temps de travail de 12 à 15/35<sup>e</sup>

Au 1<sup>er</sup> janvier prochain, il est proposé de créer un poste à temps partiel d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe sur la base de 15/35<sup>e</sup> sur lequel Mme Chapron sera nommée stagiaire avec reprise de son ancienneté.

Pour : 8+8

Contre :

Abstentions :

#### **Délibération : 2019/00 – PARTICIPATIONS SCOLAIRE 2018/2019 PAR LES AUTRES COMMUNES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du coût de fonctionnement par enfant qui s'élève à 474,38 € (424,40 € en 2017/2018).

Par ailleurs le montant de la surveillance des bus s'élève à 2 633,44€ (2 444.08 € en 2017/2018).

Monsieur le Maire rappelle qu'il y avait l'an dernier 14 enfants issus de La Bigne (dont 6 prenaient le bus) et 2 enfants issus de Saint Pierre-du-Fresne tandis que 16 enfants prenaient le bus venant de LMA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** :

- De demander une participation scolaire aux communes de La Bigne et St Pierre du Fresne pour l'année scolaire 2018/19 sur la base d'un montant de 520 €/élève
- De facturer en sus à La Bigne les frais de surveillance de bus au prorata du nombre d'enfants concernés soit 718,21€.

Pour : 8+8

Contre :

Abstentions :

#### **Délibération - Renouvellement de la convention avec INGé Eau**

Cette convention a été établie sur 3 ans et ne sera renouvelée qu'en 2020. Ce point est donc retiré de l'ordre du jour.

#### **Délibération – Emprunt Crédit Agricole**

Suite à la délibération prise au dernier CM, aucune offre plus intéressante n'a été reçue. Monsieur le Maire propose donc de formaliser le choix de la proposition du Crédit agricole sous la forme suivante :

Pour assurer le financement de l'extension de l'école, de la Garderie et de la Cantine, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M le Maire, et après avoir délibéré décide

- de solliciter, auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie, un prêt moyen terme se décomposant comme suit :

- **Montant : 150 000.00 €**
- **Taux : 0.50 %**
- **Durée : 10 ans**
- **Périodicité : Annuelle**
- **Amortissement : Echéances Constantes**
- **Frais de dossier : 300,00 €**

- de prendre l'engagement au nom de la commune d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances et au paiement des intérêts

- de prendre l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin les impositions nécessaires

- de conférer en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Pour : 8+8

Contre :

Abstentions :

#### \* Informations et Questions diverses

##### - Travaux de l'école

La garderie et la cantine sont désormais opérationnelles. Il ne reste que quelques travaux de finition à faire exécuter. Projet de rénovation des toilettes : dossier de financement DETR est à déposer ; des demandes de devis sont en cours.

##### - Expérimentation repas végétariens à la cantine

Convivio propose une expérimentation avant le changement des textes officiels sur l'évolution  
Question posée sur la durée de l'expérimentation et la possibilité d'interrompre en cas de Pb

##### - Commercialisation fibre optique

Soirée de permanence d'information du public les 5/11 à Jurques et 12/11 à St Pierre Tarentaine de 16h à 20h

##### - Fin de la procédure PLUi

Après consultation des personnes publiques, des communes et de l'organisation de l'enquête publique, le dossier de PLUi est en cours de finalisation. En dehors de demandes plus ponctuelles, un point majeur a été soulevé par l'Etat concernant la capacité à desservir en eau potable le projet de développement proposé.

##### - Travaux de gestion en milieu aquatique sur la Souleuvre

Une démarche de restauration de cours d'eaux identique à ce qui a été engagé sur le bassin de la Seulles puis sur celui de l'Odon démarre désormais sur le bassin de la Souleuvre. Pour ce projet puis pour les travaux qui en découleront, une entente va être mise en place par les intercom. entre PBI et IVN.

##### - Rendez-vous avec la DDTM pour la station d'épuration

Afin d'avancer sur une possible amélioration du traitement du phosphore dans les rejets de la station de Jurques, une rencontre avec le service de la police de l'eau (DDTM) va être organisé lundi prochain

##### - Décision du tribunal administratif concernant la coopérative de Creully

La décision de non opposition de la plateforme a été annulée par le Tribunal administratif au motif que la longueur des réseaux mis à la charge du demandeur excèdent les 100m généralement admis et doivent en conséquence être

considérés non pas comme des équipement propres au projet mais comme une extension de réseaux qui doit être supportée par une collectivité publique. Tous les autre moyens évoqués dans le recours des riverains ont été écartés.

- Itinéraire « En quête d'artistes » et festival « Les Pieds dans les étoiles »

Envoyer par mail le courrier au CM pour identifier des porteurs

- Facturations assainissement suite à des fuites d'eau

Appuyer les quantités sur les facturations de SAEPB

- Application de la réglementation en matière de publicité

Une mise en demeure a été transmise par les services de l'Etat au Bar de l'amitié pour retirer ses 2 panneaux illégaux installés sur la RD 577. Une rencontre avec l'agence routière départementale va être organisée pour déterminer les possibilités d'implanter une signalétique d'intérêt local (SIL) qui pourrait remplacer légalement ces panneaux. Il s'agit de fléchage sur fond coloré qui peuvent signaler des activités exercées en retrait de voirie.

Les prochaines séances du Conseil Municipal auront lieu les : 8/11 – 13/12 – 10/01/2020

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire lève la séance à 22h10 heures